• Double victoire des associations contre le projet de Direct Energie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement



Coup double pour les riverains et associations lancés dans une lutte de longue haleine ! **Le Tribunal administratif d'Amiens a donné raison aux opposants à ce projet en annulant l'autorisation ministérielle accordée à Direct Energie pour exploiter la centrale et en annulant également la décision du conseil municipal de Verberie.** Celle-ci avait pris la décision de déclasser, en octobre 2009, des terres agricoles pour inviter Direct Energie à lancer son projet de centrale thermique à gaz, en dépit de l'avis négatif du commissaire enquêteur et de la forte contestation des riverains.

Le Tribunal a retenu les arguments des associations **Pas de Centrale en Basse Automne, ROSO, Picardie Nature, mais aussi du Parc Naturel Oise Pays de France**, qui signalaient depuis le début l'incompatibilité de ce projet avec le site de Verberie, les insuffisances de l'évaluation des impacts du projet sur la zone Natura 2000, le bioccoridor, mais également l'absence de mesures compensatoires, etc.

Cette double victoire semble sceller définitivement l'avenir de ce projet, tant il paraît difficile de revenir sur les deux décisions concomitantes du Tribunal. Un grand soulagement pour les riverains, associations, PNR Oise Pays de France et les élus opposés depuis le début à ce projet gigantesque et espérer un avenir meilleur pour la préservation de l'environnement.

Info de dernière minute : le conseil municipal de Verberie a décidé de faire appel de la décision du Tribunal Administratif. A l'inverse, les services du ministère ont refusé de poursuivre la procédure. Nous attendons confirmation de la décision.

Pour plus d'infos, connectez vous sur :
http://www.pasdecentrale.fr/

• Mais où en est-on dans la protection du coteau de Chartèves ?

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le coteau de Chartèves fait l'objet d'un débat passionné depuis plusieurs années sur sa mise en viticulture. Picardie Nature, grâce aux observations de ses naturalistes bénévoles, a toujours fait part de la très grande richesse patrimoniale du Coteau Pseautier et de l'absolue nécessité de le préserver.

Ce coteau représente l'une des dernières pelouses calcaires de la Vallée de la Marne axonaise encore libre de viticulture industrielle. Elle constitue également un point nodal de grande importance dans le réseau des pelouses calcaires du sud de l'Aisne. Sa mise en viticulture détruirait non seulement

un patrimoine naturel majeur, mais mettrait également en péril la pérennité de la biodiversité des autres pelouses.

Une concertation pour un conflit d'usage

Face à ces constatations et pour répondre à la question de la faisabilité de la mise en viticulture de ce coteau, le Préfet de l'Aisne a lancé une vaste étude pour recenser la biodiversité de ce site et des autres pelouses calcaires du Sud de l'Aisne. Cette étude est supervisée par un comité de pilotage réunissant à la fois les associations de protection de la nature, les propriétaires, les viticulteurs, les élus et tous les autres acteurs du secteur.

Cette étude a démontré la très grande valeur patrimoniale de la biodiversité du coteau de Chartèves et de son rôle primordial dans un réseau naturel de coteaux calcaires situé au sud de l'Aisne. Une dernière réunion a eu lieu le 13 juillet 2011 dans la continuité de la concertation lancée par le Préfet en 2009.

Suite à cette dernière réunion, des solutions ont été proposées sur des bases scientifiques dont la mise en réserve de 50% de la zone AOC et donc la mise en culture du reste du coteau. Il était même proposé par le Préfet de l'Aisne d'établir un calendrier resserré pour répondre aux exigences règlementaires et mettre en place une réserve naturelle régionale et une zone viticole.

Quelle est la suite ?

Or, depuis cette dernière réunion, nous constatons que le processus de concertation ne semble plus avancer. Picardie Nature regrette vivement cette situation stagnante qui ne rend pas service à la conservation du site et ne répond pas à la question de l'extension de la viticulture sur les derniers coteaux calcaires du Sud de l'Aisne. Picardie Nature considère que c'est l'ensemble du coteau qui doit être protégé afin de préserver ce qui reste de biodiversité. Cependant il semble que les propriétaires restent arc-boutés sur une position de blocage qui dessert une profession et va à l'encontre de l'intérêt général.

C'est pourquoi Picardie Nature a demandé au Préfet de l'Aisne de réunir à nouveau le comité de pilotage afin de reprendre les travaux lancés ces dernières années.

L'Appel des 3000

La lutte pour la préservation du Coteau de Chartèves figure parmi les combats emblématiques de «L'Appel des 3000» associations de protection de la nature et de l'environnement de France Nature Environnement. Cet «Appel des 3000» invite les candidats à la présidentielle de 2012 à s'engager sur la voie d'un Contrat environnemental.

• Manifestation à Abbeville contre le projet d'élevage hors sol de 1000 vaches : Une mobilisation réussie !

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement



Le samedi 18 février, l'association NOVISSEN, créée par des habitants de Drucat opposés à l'implantation d'une « usine à vaches », avait